

M. Gleave: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au député. Comment l'opposition peut-elle s'opposer à quelqu'un qui n'est pas ici?

M. Mongrain: Monsieur le président, je demanderais au député de répéter sa question.

M. Gleave: Comment pouvons-nous remplir notre devoir de députés de l'opposition et nous opposer aux désirs du gouvernement quand les membres du cabinet à qui nous voulons poser des questions ne sont même pas là? Comment s'opposer à quelqu'un qui est absent?

M. Mongrain: Monsieur le président, mon ami plaisante sûrement. Les députés de l'opposition ont maintes occasions de s'opposer au gouvernement par leurs votes et leurs interventions. Les ministres qui ne sont pas ici lorsque la question est posée le seront une autre fois. Il n'y a pas tant de questions pressantes au point d'exiger une réponse le jour même.

[Français]

M. Maite: Monsieur le président, j'aimerais également faire connaître mes impressions à ce sujet, impressions qui pourraient se résumer à quelques points.

D'abord, il semble que cette décision du gouvernement diminue l'importance des représentants du peuple. On dirait que parce que le gouvernement est élu par la majorité, il s'appuie sur cette force du nombre pour diminuer l'importance de l'opposition. On a l'impression, surtout après avoir entendu l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), que le parti pousse l'arrogance jusqu'à croire que tout lui est permis, parce qu'il détient le pouvoir. C'est ce que vient de nous démontrer l'honorable député de Trois-Rivières.

Il me semble que l'importance d'être représentant du peuple à la Chambre ne doit pas être diminuée à ce point. Si le cabinet ne se sent pas assez fort pour répondre convenablement à l'opposition, les représentants du peuple, à mon sens, ne doivent pas en subir les conséquences. C'est donc l'impression que j'ai, et comment peut-on expliquer que les ministres ne soient pas là, en tant que ministres responsables, pour répondre à des questions durant quelques minutes par jour? N'est-ce pas démontrer que les représentants du peuple n'ont pas d'importance et qu'il vaut mieux faire passer autre chose avant eux? C'est l'impression que j'ai.

Alors, c'est pour cela que je pense que cette arrogance dont fait preuve le gouvernement, par cette décision de nous enlever la possibilité de questionner les ministres

[M. Mongrain.]

comme on le désire, est inconcevable. Pourquoi, monsieur le président, ces questions doivent-elles être retardées, comme le suggère le gouvernement?

Il est bien difficile d'obtenir une réponse lorsque quelque chose d'urgent, de spontané nous vient à l'idée, lorsque le ministre qui serait en mesure de nous éclairer n'est pas à la Chambre. C'est pour cela qu'il faut absolument que les ministres désignés soient à la Chambre. Tout le monde comprendra, même ceux qui ont des questions urgentes à poser à un ministre quelconque, qu'il est tout à fait admissible que ce soit d'abord les délégués du peuple qui soient les premiers à pouvoir interroger les ministres responsables. Il me semble que les gens comprendront non seulement cela, mais qu'ils accepteront de remettre une entrevue à un peu plus tard pour laisser au ministre la chance de défendre son ministère à la Chambre même. Je ne vois pas pourquoi quelques minutes ou quelques heures, tout au plus, pourraient déranger tellement un ministre.

Alors, on a l'impression que le gouvernement veut ni plus ni moins diminuer l'importance de toute la Chambre, surtout celle de l'opposition, en raccourcissant la période des questions ou en la boycottant tout simplement.

Encore une fois, j'en reviens au fait que le député de Trois-Rivières vient de nous démontrer, hors de tout doute, par sa propre arrogance, que c'est bel et bien la position qu'a prise le cabinet en décidant presque de nous boycotter.

M. Mongrain: Mon honorable ami me permettrait-il de lui poser une question?

M. Maite: Certainement.

M. Mongrain: Monsieur le président, mon honorable ami a parlé d'assiduité à la Chambre, et je vais lui poser une question bien polie. Lui est-il arrivé de compter combien de fois son chef a été absent de la Chambre? Il a été élu afin d'être présent à la Chambre, lui aussi.

M. Laprise: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le député de Trois-Rivières vient de souligner l'absence du chef du Ralliement créditiste (M. Caouette). Alors, je me dois de lui dire—probablement qu'il ne le sait pas, et ce n'est pas sa faute—que le chef du Ralliement créditiste, le député de Témiscamingue, n'est pas à la Chambre, parce qu'il est présentement chez lui, dans sa circonscription, à cause du décès de son beau-père.

M. Mongrain: Monsieur le président, lorsqu'il y a un décès, en cette enceinte, on offre nos condoléances. Je profite donc de la cir-